CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E133606** **VALABLE JUSQU'AU** **15/07/2026**

ÉDITÉ LE **09/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/10/2017
Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 515190031

Siret : **515 190 031 00010**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 81 14005
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 434420990001
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 434420990001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : **LOPEZ PLOMBERIE ELECTRICITE**

1 CHEMIN DES CROZES
38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

Téléphone : 04 74 86 42 32 **Fax :**
Portable : 06 25 41 71 94

Site Internet : www.lpe38.fr
E-mail : contact@lpe38.fr

Responsabilité légale :
MASTROVITO ADRIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/06/2024
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/06/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.